



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 65825

Texte de la question

Alertée par le syndicat des pharmaciens de Haute-Savoie, Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le mouvement de grève exceptionnel qui touche en ce mardi 30 septembre 2014 ("journée sans professionnels libéraux") les 235 pharmacies du département. Ce mouvement très suivi en Haute-Savoie où près de 100 % des officines sont fermées exprime l'inquiétude et le ras le bol d'une profession qui se sent attaquée et menacée par un projet de déréglementation non mené dans la concertation. Ainsi, les pharmaciens dénoncent "l'ouverture des sociétés d'exercice libéral à des investisseurs étrangers non pharmaciens" et craignent que, sous couvert de rentabilité, ne disparaisse la relation avec le client synonyme de traçabilité et d'emploi de proximité ainsi que le maillage territorial. Aussi, elle lui demande de veiller à la préservation de cette profession dont le rôle en milieu urbain comme rural n'est pas à démontrer.

Texte de la réponse

Depuis deux ans, en concertation avec les organisations professionnelles, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes poursuit la modernisation du métier de pharmacien. La vente sur internet a été autorisée ; une expérimentation sur la vente d'antibiotiques a été lancée ; le rôle de conseil des pharmaciens a été renforcé et de nouvelles modalités de rémunération ont été mises en place le 1er janvier dernier. Cette modernisation s'inscrit dans une démarche qui doit respecter des principes clairs : - préserver le réseau officinal (22 000 officines en France) qui permet un égal accès de tous les citoyens aux médicaments en assurant une présence sur l'ensemble du territoire ; - reconnaître le rôle des pharmaciens d'officines dans l'organisation de notre système de santé et leur permettre d'exercer pleinement leur rôle de professionnel de santé de proximité ; - lutter contre la surconsommation de médicaments mais aussi contre leur gaspillage, car les médicaments ne doivent en aucun cas être considérés comme des produits de consommation courante et toute banalisation nuirait aux impératifs de santé publique. A cet égard, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a réitéré à plusieurs reprises son opposition à la vente de médicaments en grande surface. Ces principes guident la réflexion en cours pour identifier les moyens de poursuivre cette action de modernisation autour de thématiques concrètes telles que la modernisation des règles de transferts (prévue par le projet de loi de santé) ou l'évolution des structures professionnelles afin de favoriser l'installation des jeunes pharmaciens.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65825

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 février 2015

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8317

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1704